

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

Chargée de l'examen de la Pétition au CC de Rossi Vincent et crts – « Davantage de vert pour les piéton-ne-s de la Croix d'Ouchy »

Présidence : Elouan INDERMÜHLE ;

Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Alice DE BENOIT ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Mme Agathe SIDORENKO ; Mme Maurane VOUGA.

Membre(s) excusé(s) : Antoine PIGUET ;

Pétitionnaires : M. Vincent Rossi ; Mme Alexandra Garavel ; M. Arnt van der Grijp

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

accompagnant : M. Patrick Etournaud, chef de service Mobilité et espaces publics

Notes de séances : Mme Chiara Lo Priore, accompagnée par M. Frédéric TETAZ

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 29.11.2023

Début et fin de la séance : 17h00 – 19h30

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Le président explique le déroulement de la séance.

Un pétitionnaire dit que le problème soulevé par la pétition est le temps d'attente entre 2 phases vertes pour les piétons. A ce carrefour, l'attente peut aller jusqu'à 2,5 minutes. Normalement, l'attente est de 40 secondes. Ce carrefour est emprunté par les enfants qui le traversent en courant lorsqu'ils sont en retard pour aller à l'école. Le temps d'attente est dû au nombre de bus qui passent. Si les bus ont la priorité, ils interrompent le cycle des phases au vert et cela peut encore allonger le temps d'attente jusqu'à 7 phases automobile avant d'avoir une phase piéton. Il montre une vidéo¹.

Un pétitionnaire dit que les piétons doivent attendre longtemps. En tant que cycliste, il ne veut pas risquer de renverser des piétons, de plus à ce coin de rue, il doit tenir compte des taxis qui se rendent à la station située à côté de l'école. La manœuvre en vélo pour croiser ces flux doit se faire en 9 secondes aux heures de pointe. Il demande à ce que la sécurité soit améliorée.

Une pétitionnaire mentionne les inquiétudes des parents pour la sécurité des enfants. Il est nécessaire de ne pas devoir attendre aussi longtemps entre deux phases vertes. Les phases sont courtes et les gens traversent en diagonale pour rejoindre l'école parfois quand le feu

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=H4a-Un10rR4>

Conseil communal de Lausanne

pour les véhicules est orange, voire rouge. Elle demande à ce que le Conseil fasse le nécessaire pour que ce carrefour soit moins dangereux.

Question aux pétitionnaires (en présence de Municipale)

Une commissaire demande ce qu'il s'est passé car elle se souvient que les 4 feux étaient verts en même temps, ce qui permettait de bloquer le carrefour et de traverser en diagonale.

Un pétitionnaire atteste que les 4 feux sont toujours verts en même temps.

Madame la Municipale dit qu'à ce carrefour, les temps verts pour les piétons sont tous en même temps. La loi sur la circulation routière ne permet pas de traverser en diagonale. Précédemment, il n'était pas possible de changer les phases de régulation pour des questions techniques. Depuis le 9 novembre, les temps de vert ont été prolongés. Pour améliorer la situation, notamment prioriser les bus et donner plus de temps aux piétons, il faut supprimer quelques mouvements, notamment le tourner à gauche sur Elysée dans le sens de la descente avenue d'Ouchy. L'autre solution serait de faire se succéder les phases vertes pour piétons. Mais pour cela, et pour garder une circulation fluide, il faut que les tourner à gauche ou à droite soient en orange clignotant durant une phase verte pour piéton ce qui peut aussi générer des problèmes de sécurité. Elle dit qu'en début 2024, la Municipalité va faire une démarche pour mettre l'axe Elysée-Cour à 30 km/h, ce qui pourrait rendre acceptable du point de vue de la sécurité d'avoir des feux clignotants pour le tourner à droite des véhicules.

Une commissaire demande s'il serait possible de mettre des patrouilleurs scolaires.

Madame la Municipale dit que cela ne résoudrait pas le problème de la durée des phases.

Un pétitionnaire demande si la proposition serait de remplacer temporairement les feux par des patrouilleurs scolaires. Il lui est répondu par l'affirmative. Il dit que pour les pétitionnaires le problème est le temps d'attente entre les phases vertes pour les véhicules. Leur proposition est d'insérer une phase verte piéton entre les 4 phases vertes voitures. Il pense aussi que si la chaussée était plus étroite, cela rendrait plus sécuritaire la traversée de la route. Les parents taxis viennent déposer leurs enfants. Le fait qu'il n'y ait pas de marquage au sol est aussi un problème. Il y a des véhicules qui s'arrêtent sur le trottoir pour leurs livraisons de commerce à l'heure où les enfants vont à l'école.

Le président prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Une commissaire demande si la solution préconisée par les pétitionnaires est envisageable.

Monsieur le chef de service estime que cela ne serait pas faisable techniquement, la proposition sera cependant étudiée. Mais la situation peut être nettement améliorée. Son service n'est également convaincu du bienfondé de la situation actuelle.

Une commissaire dit que la rue est large est longue à traverser pour les personnes plus lentes.

Une commissaire demande si le passage à 30km /h va améliorer la situation

Madame la Municipale dit que ce sera une zone 30 sur axe ce qui signifie qu'il n'y aura aucun changement, pas de priorité de droite, mais simplement des panneaux zone 30. Ce sera un usage comme pour le 30 km/h de nuit.

Conseil communal de Lausanne

Le président prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

Délibération de la COPET

Un commissaire plaide pour un renvoi étude et rapport-préavis.

Un commissaire dit que sur le Grand Pont, il y a un passage pour piéton qui a permis la suppression des feux. Il plaide pour un rapport-préavis.

Le président demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : à l'unanimité.

<p><u>Vote</u> : <i>A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.</i></p>
--

Lausanne, le 12 décembre 2023

La rapportrice
Maurane VOUGA